



D.2017.11.22.8.3.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 22 Novembre 2017

8 - RESSOURCES HUMAINES ET PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION

**8.3 - Chef de projets patrimoine matériel roulant et systèmes guidés métro et tramway H/F -
Direction Gestion Patrimoniale - DGA Patrimoine et Investissement - Procédure de recrutement -
Cadre d'emploi des ingénieurs et attachés**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux novembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'au point 2.3)	Absent-Excusé (à/c du point 3.1)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Del Borrello à/c du point 8.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (pouvoir M. Grass à/c du point 3.1)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le SMTC est propriétaire des biens mis à la disposition de Tisséo Voyageurs pour l'exploitation du réseau de transports urbains (métro, tramway, bus,...).

Le SMTC a la charge de l'extension, de la rénovation et du renouvellement de son patrimoine, mission confiée à la direction Gestion du patrimoine, et l'exploitant, Tisséo Voyageurs, a la charge de l'utilisation, de l'entretien et de la maintenance du patrimoine mis à sa disposition.

Ce patrimoine est en constante croissance et évolution/transformation en raison des nouveaux projets, des évolutions réglementaires, de l'évolution de l'offre, du traitement de l'obsolescence, et des exigences issues de missions transverses (accessibilité aux PMR et Développement Durable).

Au sein de la direction Gestion du patrimoine, le poste de Chef de Projet Matériel roulant et systèmes guidés est en charge pour le volet Matériel Roulant et Systèmes guidés (métro et tramway) de décliner les missions de la direction, soit notamment :

- de définir une Stratégie Patrimoniale sur les thématiques qui lui sont attribuées ; pour cela il réalise les études et diagnostics nécessaires en intégrant le volet réglementaire ;
- d'établir des programmes d'opérations sous maîtrise d'ouvrage du SMTC-Tisséo ;
- d'élaborer, en relation avec le Pôle Commande Publique, les marchés nécessaires à la réalisation des opérations sous maîtrise d'ouvrage du SMTC-Tisséo ainsi que les marchés d'études et diagnostics ;
- de contribuer à l'élaboration de la Programmation Pluriannuelle des Investissements, de la décliner et de l'exécuter pour le Domaine Matériel roulant et Systèmes Guidés ;
- de contribuer aux préconisations patrimoniales pour la réalisation des Grands Projets pilotés par la Direction Projets Territorialisés du SMTC.
- de travailler en collaboration avec l'exploitant dans le respect du Contrat de Service Public entre l'exploitant et le SMTC.

Dans ce contexte, il est proposé de lancer un recrutement afin de prévoir le remplacement d'un agent en disponibilité de droit. Les missions correspondent pour partie à l'agent actuellement en poste.

Afin de pourvoir ce poste, il convient de lancer la procédure de recrutement sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux et ingénieurs territoriaux.

Une publicité informant de la vacance de cet emploi est effectuée auprès du Centre de Gestion de Haute-Garonne. Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent et il sera pourvu statutairement.

Dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait donc être retenue, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle (article 3-3 deuxième alinéa loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent au grade d'ingénieur ou attaché.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- moins de 3 ans d'expérience : 1er échelon du grade d'ingénieur ou attaché
- de 3 à 6 ans d'expérience : 4ème ou 5ème échelon du grade d'ingénieur ou attaché
- plus de 6 ans d'expérience : A partir du 6ème échelon du grade d'ingénieur principal ou attaché principal.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20171123-20171122-8-3D-
0 Ingénieur ou attaché ou
Date de télétransmission : 23/11/2017
Date de réception préfecture : 23/11/2017

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire relevant de filière technique ou bien administrative ainsi que des avantages acquis par l'ensemble du personnel.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président du SMTC à lancer la procédure de recrutement et à le pourvoir selon les modalités ci-dessus exposées.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

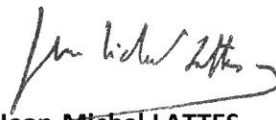
ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à lancer la procédure de recrutement afin de faire face au départ d'un agent en disponibilité de droit sur le poste de Chef de projets patrimoine matériel roulant et systèmes guidés métro et tramway H/F - Direction Gestion Patrimoniale - DGA Patrimoine et Investissement relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et attachés territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES